



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20250415-2025_29-DE
Reçu le 17/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 29/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille vingt cinq
Le 15 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 11 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Stéphane ALVES DE MATOS, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Claudia STAUBMANN a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS, Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE, Anaïs SARDAN, Daniel MAURIE.

OBJET : Indemnité d'entretien du pont à bascule

Madame la Maire rappelle qu'une convention établie avec la Communauté de Communes du canton de Domme en 2007, instaurait le versement d'une indemnité annuelle brute de **550€**, à l'agent chargé de l'entretien du pont à bascule public de la ZAE de Pech Mercier.

L'agent en charge de cet entretien partant à la retraite le 1^{er} mai 2025, il convient de désigner un nouvel agent responsable de cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer cette fonction à l'agent Alexandre FOUILLIS à compter du 1^{er} mai 2025
- Autorise Madame la Maire à encaisser la somme de 550€ versée par la Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord pour la reverser, à l'agent Alexandre FOUILLIS.
- Pour l'année 2025, un prorata sera effectué au 04/12^{ème} et au 08/12^{ème}, pour chacun des agents concernés.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 16 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX